Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2112

5.10.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2112 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 3 octobre 2023

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2022/1919 (EUTM RCA/1/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2016/610 du Conseil, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de la mission militaire PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), y compris les décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union européenne de l'EUTM RCA.

(2) Le 6 octobre 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1919 ([2]) nommant le général de brigade Lino Loureiro GONÇALVES en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(3) Le 3 août 2023, par la décision (PESC) 2023/1600 ([3]), le Conseil a prorogé le mandat de l'EUTM RCA jusqu'au 19 septembre 2024.

(4) Le 9 août 2023, les autorités militaires roumaines ont proposé la nomination du général de brigade Cornel TONEA-BĂLAN pour succéder au général de brigade Lino Loureiro GONÇALVES en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(5) Le 23 août 2023, le commandant de la mission de l'Union a soutenu la proposition faite par les autorités militaires roumaines.

(6) Le 25 août 2023, le Comité militaire de l'Union est convenu de recommander que le COPS approuve la proposition faite par les autorités militaires roumaines.

(7) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Cornel TONEA-BĂLAN en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA à partir du 7 octobre 2023.

(8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2022/1919,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Cornel TONEA-BĂLAN est nommé commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) à partir du 7 octobre 2023.

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21.
([2]) Décision (PESC) 2022/1919 du Comité politique et de sécurité du 6 octobre 2022 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2022/105 (EUTM RCA/3/2022) (JO L 263 du 10.10.2022, p. 19).
([3]) Décision (PESC) 2023/1600 du Conseil du 3 août 2023 modifiant la décision (PESC) 2016/610 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (JO L 196 du 4.8.2023, p. 35).

Article 2

La décision (PESC) 2022/1919 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 7 octobre 2023.

Fait à Bruxelles, le 3 octobre 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK